

# Règles d'organisation du dépôt de la bourse aux vêtements d'été

## Samedi 28 mars 2020 "les petits boutons"

enfants, adultes, jeux, matériel de puériculture, linge de maison

Contact par mail de préférence [lespetitsboutons@orange.fr](mailto:lespetitsboutons@orange.fr) (tel: 06 12 17 46 20 pour **bénévolat** uniquement).

Cette manifestation associative a un **but social et d'aide aux familles**.  
Les articles proposés à la vente doivent être impeccables et les prix très intéressants.  
Ce n'est ni un vide-grenier, ni un dépôt-vente.

**Dépôt** : vendredi 27 mars 2020 de **9h30 à 18h** (éviter après 17h si possible)

- 1 - Pour déposer
- 2 - Nombre d'articles par liste
- 3 - Créer ma liste de dépôt
- 4 - Consignes à respecter pour créer une liste
- 5 - Prix des articles
- 6 - Confirmation de la liste et impression des étiquettes
- 7 - Procédure pour étiqueter
- 8 - Organisation, le jour du dépôt
- 9 - Frais de dépôt et bénéfiques
- 10 - Reprise des Invendus
- 11 - Buvette\_

### 2 annexes au règlement

- a) Bénévolat.
- b) Modifications d'articles dans votre liste.
  - Si les 9000 articles confirmés ne sont pas atteints
  - Si les 9000 articles confirmés sont atteints

### **1 - Pour déposer :**

La liste est obligatoirement au nom de la personne qui vient déposer, majeure et munie d'une pièce d'identité originale (obligation légale). La liste est sous sa responsabilité. Elle reçoit le paiement des ventes. Une personne déjà déposante ne peut pas déposer pour quelqu'un d'autre.

### ➤ **Une liste par personne et par famille.**

**Cas particulier pour une 2<sup>ème</sup> liste dans une même famille** (même foyer : marié, concubin, enfants... ou famille élargie : grands-parents, frères, sœurs, parents séparés...) :

- Une demande d'autorisation par mail doit être faite à chaque bourse. Un formulaire décrivant la composition de la famille sera à remplir.
- **Il ne peut pas y avoir 2 listes dans la même famille avec des vêtements et chaussures appartenant à une même personne.** Les jeux, le matériel de puériculture et le linge de maison ne sont pas concernés par cette restriction.

*Ex : une mamie ne proposera pas dans sa liste les vêtements ou les chaussures d'un enfant de sa fille si celle-ci fait déjà une liste. Pas 2 listes pour les mêmes personnes d'un foyer.*

*Ex : Une maman et sa fille (18 ans) peuvent faire chacune une liste avec leurs vêtements et chaussures respectifs. Pas d'articles de la fille sur la liste de la maman.*

*Ex : Si une personne fait une liste d'articles vêtements et chaussures de ses enfants - petits-enfants, son (sa) conjoint(e), ne peut faire une 2ème liste que de jeux, matériel de puériculture, linge de maison et articles lui appartenant, mais pas d'articles vêtements et chaussures de ses enfants - petits-enfants et de son (sa) conjoint(e).*

Les listes ne respectant pas ces critères pourront être supprimées, y compris le jour du dépôt.

- Par soucis d'équité entre les bénévoles et les autres déposants (augmentation du nombre d'articles en fonction du nombre d'heures d'aide) et pour ouvrir la participation à un maximum de famille, le bureau statue au cas par cas pour toute demande particulière
- Si la personne qui dépose les articles n'est pas la même que celle qui crée la liste, merci de nous donner par mail le nom, prénom et téléphone de la personne qui a fait la liste, pour la joindre si besoin lors du contrôle des articles sur le site.
- Si vous ne pouvez pas déposer ou que vous souhaitez être aidé pour réaliser liste et étiquettes (au moins 1 mois avant). Voir dans "Documents" les diverses solutions pour déposer à Janvry.
- Pour changer le nom d'une liste créée si vous ne pouvez pas déposer, vous devez faire une demande à la responsable qui le fera pour vous.
- Si problème de dernière minute, exceptionnellement et avec notre accord demandé par mail avant le dépôt, un conjoint (si pas autre liste) peut venir déposer en apportant sa carte d'identité et le livret de famille.

## 2 - Nombre d'articles

- Le nombre d'articles autorisés par liste est de 40.

Nota : des heures de bénévolat permettent d'augmenter le nombre d'articles à déposer (Voir « bénévolat » pour les différents avantages offerts).

Pour une liste de **40 articles**, le nombre de vêtements est limité :

Bébé de 0 à 12 mois inclus: 15 vêtements ou lots max.
De 18 mois à 12 ans: illimité
Femme: 14 ans à adultes: <b>15</b> vêtements max.
homme: 14 ans à adultes: <b>15</b> vêtements max.

Les vêtements de grossesse ne sont pas limités.

Vous pouvez avoir un **tri** de votre **liste par taille**, en cliquant sur "taille" en haut de votre liste.

- Le nombre d'articles pouvant être "confirmés" par les déposants est limité à **9000** (compteur sur le site).

## 3 - Créer ma liste de dépôt

Les **codes de liste** ne sont pas limités. Vous prenez un "code de liste" uniquement **lorsque vous commencez à créer votre liste**, quand vos articles sont prêts, de préférence par âge.

- Une liste d'au moins **5 articles conformes** est obligatoire. Sinon elle sera supprimée.

- Si vous faites un test, et que vous ne comptez pas créer de liste, merci de supprimer ce code de liste qui pourra être réattribué à un autre déposant.

- Une liste de moins de 10 articles sera annulée après une demande de confirmation de dépôt sans réponse après le passage à 9000 sur le site.

- Les listes sont vérifiées régulièrement, dès le début de la création de liste. Vous êtes contacté par SMS, mail ou tel pour vous demander de faire les rectifications ou pour vous donner des conseils. **En prenant un code de liste, vous vous engagez** à faire les modifications demandées (procédure en fin de document). Si vous ne répondez pas à notre demande, l'article sera supprimé. Vous le recréerez conforme. Un article que nous jugerions non conforme pourra être annulé au dépôt.

Certaines rectifications (fautes d'orthographe, surcharge, commentaire non autorisé) peuvent être corrigées par nous.

- Au passage des 9000 articles, tout article non conforme sera supprimé (prévenus par mail/SMS).

- Le site sera fermé pour toutes modifications le **mercredi précédant la bourse : merc 25 mars à 20h**.

#### 4 - Consignes à respecter pour créer une liste

Les descriptions doivent être courtes, précises et conformes, sinon les articles pourront être annulés.  
Pas de caractères spéciaux astérisque », \$, parenthèses (...). Possible / ou , (virgule)

Il y a 3 catégories d'articles :

- les **vêtements** (grossesse à cocher si tel est le cas)
- les **chaussures**
- la catégorie **autres** (linge de maison à cocher si tel est le cas).

Pour vêtements, chaussures et linge de maison, couleur ou motif obligatoire pour valider l'article sur le site

### 1. **Vêtements**

**QUALITE DES VETEMENTS** : Ils doivent être **en très bon état**. Dites-vous : « est-ce que je l'achèterai ? »

**Pas de vêtements usés ou démodés pas chers, ou encore tâchés, abimés, troués. Pas de pulls peluchés ou feutrés...**

Faire un contrôle soigneux à la lumière du jour pour bien voir tâches, poils de chat... Vérifier les fermetures éclair...

Un vêtement enfant ayant un petit défaut non visible devant et n'altérant pas la qualité de l'article peut être accepté si le prix en tient compte.

Les articles ne répondant pas aux critères de dépôt ne seront **pas présentés à la vente**.

Attention : au dépôt près de 300 articles sont **annulés** : tâchés, boulochés, bouton manquant...ou retirés de la vente.

↪ **DESCRIPTION** : Les vêtements déposés doivent être d'été. Sont acceptés : pyjamas velours, doudoune sans manche.

- Commencer par la désignation (nom de l'article), ou lot ou ensemble. **JAMAIS** par un chiffre ou un adjectif. Pour manches courtes ou longues, **mettre MC ou ML**. Préciser pantalon de jogging pour un bas de jogging (1 pièce). Jogging = haut et bas.
- **Pas de commentaire : neuf**, peu porté...
- Pas plus de 3 lignes d'articles identiques (désignation, âge et couleur)...

**Lots** : pièces **de même désignation**. Indiquer en début de description « **Lot de** et le nombre... »

- Lot limité à 2 pièces identiques jusqu'à 10 ans. Pas de lot au-dessus de 10 ans.
- jusqu'à 4 pièces pour des sous-vêtements jusqu'à 10 ans (bodies, collants, culottes...)
- Pas de lot de 2 articles qui auraient déjà 2 pièces (ex: pas 2 joggings)

**Ensemble** (ou **ens.**): pièces différentes coordonnées. Pour pyjama et jogging ne pas noter **ensemble** devant.

- **En dessous de 7 ans**, jusqu'à 4 pièces dont accessoire assorti. Pas 2 pièces identiques dans un ensemble (ex : pas 2 T-shirts et 1 caleçon). Pas d'ensemble vêtements-chaussures.
- **A partir de 7 ans** uniquement de vrais ensembles, non reconstitués, achetés sur le même cintre.

↪ **COULEUR OU MOTIF** : Remplir la catégorie **couleur ou motif** indispensable **si l'étiquette se détache**.

Si le motif de l'article est le logo de la marque, noter par ex : insc NIKE ou imprimé NIKE

↪ **MARQUE** : noter dans catégorie marque. Elle apparaîtra sur l'étiquette à la fin de la description, entre parenthèses.

- Pour un ensemble ou lot de marques différentes : séparer les marques par un « / ».

↪ **TAILLE** : elle peut être différente de celle notée sur l'étiquette du vêtement en fonction de votre estimation.

**Femme à partir de 14 ans : mode actuelle** (achat récent)

- **Pas de tailleur avec jupe et pantalon. Pas de peignoir.**  
Maximum 3 vestes style classique par liste. Maximum 5 pantalons femmes par liste

**Homme à partir de 14 ans: articles sportswear.**

- **Pas de costume, cravate, chemise classique. Pas de peignoir.**

### 2. **Chaussures**

Chaussures état neuf ou très peu portées (talons ou bouts non usés), semelles intérieures et dessus non marqués par le port. Semelle nettoyée. Usure superficielle de la semelle si prix adapté.

- Lorsque vous cliquez sur la pointure (ex : P36), le logiciel note **automatiquement 2 pièces = 2 étiquettes**
- Préciser le type de chaussures : baskets, sandales... avec la couleur ou un détail
- Les chaussures femme au-dessus de P 36 sont limitées à 6 paires par liste (sauf chaussures de sport)
- Les bottes ou bottines au-dessus de P 36 sont limitées à 6 paires par liste (en plus des chaussures)
- Pas de limite de quantité pour les autres pointures. Pas de lot de chaussures.

### 3. Catégorie « autres »:

*jeux, livres, CD, DVD, déguisements, puériculture, chapeaux, casquettes, foulards, chaussettes, linge de maison, linge lit bébé, turbulette, nid d'ange, sac à langer, sac à main, sac à dos, ceinture*

**Pas de matériel ni objet de décoration : cadre fauteuil, lampe bijoux réveil montre, range pyjamas, tour de lit...**

#### ↳ DESCRIPTION :

- Accessoires. Préciser **dans la ligne description** : la taille, dimension, créneau d'âges.
  - Pour les ceintures : **dimension.**
  - Pour les chapeaux, casquettes, casques : **tour de tête et créneau d'âges.**
  - Pour les chaussettes : **tailles et créneau d'âges.**
  - Pour foulards : **pas de dimension exigée.**
- Articles puériculture, jeux : commencer la description par la désignation (nom de l'article). Couleur uniquement si nécessaire.
- Livre- CD-DVD- jeu vidéo: décrire la désignation ou lot de...nombre, puis le(s) titre(s).

**Livres enfants** : loisirs créatifs, cuisine, livres jeunesse et BD (pas de livre scolaire, encyclopédie, atlas, roman)

- **Pas de livres adultes (poche, roman, BD, cuisine...)**
- Les livres-CD sont considérés comme des livres pour les maximums autorisés de 5 articles
- Livres plus de 4 possibles jusqu'à 4€. Lot de livres indissociables : pas plus de 6 sauf autorisation.

**CD, DVD et jeux vidéo pour enfants** et non scolaire

- Ils restent dans les boîtes sécurisées par un film plastique ou sachet clos.

- **Jouets, jeux, puzzles... vérifiés et complets.** Jeux à piles testés avant (piles non obligatoires).
  - Si défectueux, le déposant devra lui-même rembourser l'acheteur (règlement).
- **Peluches état neuf**, max 5€ : 2 lignes d'1 pièce max. Sauf lot 2 peluches assorties accepté. Ex : maman-bébé.
  - **Pas de peluche de plus de 50 cm**
- **Linge de maison**, linge de lit, rideaux, nappes (+/- serviettes) **préciser les dimensions**, la couleur ou le motif
  - **Pas de sets de table, de chemin de table.**
  - **Pas de couette, coussin, couvre-lit, plaid, oreiller, sac couchage.**
  - **Couverture uniquement bébé**
  - Parure coordonnée (pas plus de 8€)
  - Pas plus de 5 articles de même désignation (couleurs et dimensions différentes) ex : parure de lit, rideaux-voilages, linge de bain ...
  - Il est préférable de mettre les articles dans un sachet ouvrable
  - Photo conseillée

#### ↳ LIMITES :

- Jusqu'à 5 lignes maximum par liste pour les articles de même type: livres, DVD, CD, livres-CD, jeux vidéo... barbies, billes, lot de cartes, lots de duplo, bandanas, sacs...linge de maison.
- Lots : 2 articles maximum de même désignation (poupées, jeux, sachets de pièces à assembler...)
- Livres, CD, DVD, jeux vidéo, jusqu'à 4 pièces par lot.

#### ↳ JUSQU'À 4€: (noter le nombre)

- Lot de 2 jeux différents maximum, lot de 4 puzzles différents maximum
- Lots de petits jeux et petits articles de puériculture : voitures, hochets, petites figurines, biberons... Plus de 4 pièces possibles
- Chaussettes, plus de 4 paires possibles

Quand votre liste est terminée, **confirmer** la vous-même sur la page « liste » afin de pouvoir déposer. Attention, lorsque **9000** articles auront été confirmés, il ne vous sera plus possible de confirmer votre liste

↳ **AIDE** : Exemples de descriptions d'articles et tableau récapitulatif des conseils création de liste dans les documents

### **- Prix des articles**

- Les articles doivent être à des **prix intéressants**. Voir les exemples d'articles vendus dans «les documents»  
L'adulte se vend environ à : 50%. Mettre des prix attractifs si vous voulez que cela se vende.

- **Vêtements et chaussures : Ne pas dépasser 20€.**

Ex : robe achetée plus de 100€ : entre 8 et 12€. Pull en-dessous de 80€ se vendra entre 5 et 8€.

- Les **vêtements de moins de 12 mois doivent être à bas prix** du fait de la concurrence des vide-greniers et les ensembles bébé reconstitués pas à plus de 8€. Au-dessus, ne se vendent pas.

- **Les gros articles** : vélo, poussette, siège auto, chaise haute, gros jeux, puériculture...doivent être inférieur au tiers du prix neuf le moins cher trouvé sur internet.

Pour les articles à plus de 20€ préciser le modèle (ou par mail) pour que nous puissions vérifier le prix

- Un prix trop élevé pourra être baissé au dépôt et validé par la responsable.

Si le déposant ne l'accepte pas, l'article pourra être refusé, mais le droit de dépôt restera compté.

### **5 - Confirmation de la liste et impression des étiquettes**

Confirmer une liste est un **engagement de dépôt**. La procédure est faite **par vous-même sur la page « liste »**, quand votre liste est terminée. Vous n'avez pas à attendre que la responsable valide votre liste.

- ✓ Notez l'heure de dépôt réelle que vous devez respecter pour une bonne organisation..  
Si changement : déconfirmer et reconfirmer votre liste ou prévenez-nous par mail.
- ✓ Précisez ce que vous comptez faire des invendus.
- ✓ Indiquez la ville choisie pour le prêt d'étiqueteuse si besoin. Tout changement de ville doit être signalé.

- Si vous pensez faire des modifications sur votre liste, **ne la confirmez pas !...** mais surveillez le compteur !...  
Quand une liste est confirmée, une **modification d'article** demeure possible jusqu'à la fermeture du site.

- Les articles absents doivent être obligatoirement supprimés de la liste : par vous avant le **mercredi 25 mars à 20h**. A défaut vous auriez à régler le droit de dépôt pour l(es) article(s) absent(s).

- Quand la limite des 9000 articles confirmés sera atteinte (Compteur en haut du site), les listes en cours et les listes créées par la suite ne pourront **plus être confirmées par les déposants** et ne seront donc pas validées pour le dépôt. Attention la limite des 9000 a été atteinte plus de 3 semaines avant.

- Toute liste non confirmée ou à moins de 10 articles lors du passage à « 9000 confirmés » sera supprimée en vous en informant. Surveiller le compteur.

- Tout annulation de dépôt au dernier moment sans justificatif valable pourrait entraîner l'interdiction de déposer à une prochaine bourse. Pour information, en moyenne, une vingtaine de listes ne peuvent pas confirmer au passage à 9000.

- Imprimer les étiquettes à l'encre noire, sur **papier cartonné min 120 grs** qui peut être de couleur claire uniquement. **Pas d'étiquette en papier**. Pas de papier canson (granuleux). Les étiquettes peuvent être **plastifiées**.  
Vous devez prévoir le papier cartonné. Les référentes ou Carole peuvent exceptionnellement vous dépanner si besoin.

La liste et les étiquettes ne peuvent être imprimées par vous, qu'**après confirmation de votre liste**. L'impression est toujours possible après la fermeture du site. Penser à réimprimer les étiquettes modifiées au dernier moment. (impression-sélection). Toute **modification à la main par le déposant est interdite**.

- **Nous imprimons** votre liste pour le dépôt.

- Les étiquettes ont des "**QR codes**" lus par un "scanner". Cette procédure permet d'établir les factures des acheteurs et les paiements des déposants. Si le « **QR code** » est **illisible par le scanner** (pas assez d'encre...) cela peut entraîner l'annulation du dépôt. Si vous avez un problème d'imprimante, nous contacter.

## **7 - Procédure pour étiqueter et sécuriser les articles**

- Etiquette bien **visible**.

Ex : sur l'étiquette du col du vêtement ou dans la couture du col...**pas à l'intérieur du vêtement**.

Il est préférable d'utiliser les étiqueteuses que nous prêtons (tableau prêt d'étiqueteuses) pour fixer les étiquettes avec un fil de nylon, mais vous pouvez utiliser d'autres moyens de fixation : agrafes, couture... sans abimer l'article.

- Article à protéger du vol: les sécuriser par un film plastique ou dans un sachet ne pouvant être ouvert (scotché). Sur les sachets plastiques fermés ou le film transparent...collez une seule étiquette avec du scotch. **Pour les gros jeux et matériel**, l'étiquette originale doit être facilement **détachable** pour la vente.

- Les articles de plusieurs pièces doivent avoir **une étiquette par pièce** au cas où l'article se désolidariserait. Une étiquette originale visible et les autres barrées à la main, laissant le QR code visible. Le nombre de pièces noté sur le site génère automatiquement le nombre d'étiquettes identiques

- Pour les articles encombrants ne rentrant pas dans un sac d'acheteur, il faut 2 étiquettes.

A la vente, 1 étiquette sera détachée pour l'enregistrement et la 2<sup>ème</sup> restera sur l'article acheté (l'objet restant sur place).

La 2<sup>ème</sup> étiquette peut être une grande étiquette faite à la main (plus visible).

- Les pièces des ensembles ou lots **sont attachés**

\* soit avec l'étiqueteuse. Ne pas piquer dans le vêtement (trou = article refusé).

\* soit coudre "souplement" les ensembles enfants.

\* soit avec une petite cordelette ou un sachet plastique pour jeux, matériel...

- Ne pas mettre les bodies dans un sachet fermé. 1 étiquette par pièce.

- Les ensembles adultes doivent être de préférence attachés. S'ils sont essayés, ils pourront être refixés.

- Pour les lots (hors vêtements): jeux, DVD...mettre du film plastique ou sachet clos.

- Pour le linge de maison: de préférence sachet ouvrable pour pouvoir le déplier (1étiquette par pièce)

- Couverture bébé dans sachet fermé.

- Pour les chaussures, ne pas les attacher pour l'essayage. Elastique si besoin au dépôt (mais pas nécessaire).

- Tout article de moins de 10 cm doit être **sécurisé** dans un emballage d'au moins 20 cm.

Par exemple: pour les lunettes de bébé : dans sachets transparents fermés, carton A4 avec 2 trous pour les branches.

Pour des petits jeux, ex : cartes de Pokémon : mises dans un sachet fermé, avec un carton A4 dedans.

- Les **sacs à main** seront **attachés**, par les hôtesses, avec des tiraps à un support, dans l'Espace femmes.

- Si les différentes pièces d'un article **ne peuvent pas être attachées**, il est conseillé de stabiloter le X2 ou X3.

## **8 - Organisation, le jour du dépôt**

- Tous les déposants (même bénévoles) doivent **passer au poste « responsable dépôt »** pour valider le contrôle par un tampon avant le passage en caisse et contrôler le nombre d'articles annulés et absents qui seront retirés du site.

Un déposant non satisfait d'une annulation d'article au contrôle peut avoir un nouvel avis de la responsable dépôt.

1) A l'accueil, remise de votre liste après signature de l'**acceptation du document d'organisation du dépôt** et précisions sur la reprise des invendus.

2) Contrôle liste et articles. Plusieurs postes réservés pour les bénévoles.

3) Passage au poste "validation du contrôle"(tampon). Les articles annulés sont gardés et repris à la sortie.

4) Passage à la caisse (même si dépôt gratuit). Redonner la liste contrôlée.

5) Vous disposez vos articles, guidés par des hôtesses. Cintres fournis.

6) Contrôle des sacs à la sortie, à montrer ouverts SVP.

Il est recommandé de trier vos articles dans des sacs par salles, même si la liste n'est pas dans cet ordre. Cela ne gênera pas le contrôle de vos articles et vous gagnerez du temps lors de la disposition de vos articles.

Les bénévoles ayant un impératif horaire, pourront, s'ils ont trié leurs articles par salle, se faire aider pour la disposition par les hôtesses, ou laisser leurs sacs dans les salles avant 16h30. Ils seront disposés dans des moments plus calmes.

**Organisation des salles.** En bas : 0-3 ans avec chaussures jusqu'à 24 petite et grosse puériculture, grossesse. Espace femmes de 14 ans à T50 et plus. Hommes 14 ans à T50 et plus. Jeux livres CD déguisements matériel de sport. Linge de maison, chaussures de P25 à P46.

A l'étage: 4-6 ans : 2 salles et 7-12 ans : 2 salles.

## 9 - Frais de dépôt et bénéfices

- Les **frais de dépôt sont de 20 cts par article enregistré** sur le site (même montant depuis 25 ans), y compris les articles annulés au dépôt ou absents. L'association retient 15% arrondi au supérieur sur le montant de la vente, plus 1<sup>e</sup> de frais pour l'enveloppe timbrée de votre règlement et le sac des invendus (écologique).

**Le règlement des articles vendus** est envoyé par chèque dans la 2<sup>ème</sup> semaine après la bourse.

Attention : en cas d'articles matériel ou jeux défectueux le déposant devra s'arranger avec l'acheteur pour régler le problème avant d'être payé de ses ventes.

**Les bénéfices de la bourse** sont en partie utilisés pour réaliser des projets au sein de l'association « les petits boutons » dont le but est l'aide aux familles et la solidarité : aide financière à la réalisation de projets, prêts solidaires devant les difficultés de la vie, dons à des associations caritatives, solidaires...

## 10 - Reprise des invendus : dimanche entre **18h et 19h**.

**Après 19h et sans nouvelles**, les invendus seront considérés comme **dons** à l'association.

Si vous souhaitez donner des articles aux associations que nous parrainons, une bénévole vous accueillera le dimanche soir. Soyez généreux, des familles ont besoin de vous. Vous pouvez apporter aussi des vêtements autres (enfants) que pour la bourse.

- Si vos articles sont repris par quelqu'un d'autre, merci de préciser par mail son nom et téléphone. Il doit apporter sa carte d'identité si besoin.

- Vérifier votre sac d'invendus et signaler au plus vite un éventuel article invendu ne vous appartenant pas.

- Si en recevant votre facture, vous constatez un article non vendu et manquant, sachez que nous mettons tout en œuvre pour résoudre ce problème dont nous avons connaissance et nous vous préviendrons si nous retrouvons cet article.

Néanmoins avant toute réclamation, merci de contrôler vos articles retournés avec votre facture. En effet le scan ne détecte pas la description des articles. Vérifier que vous n'avez pas fait d'erreur d'étiquetage entre 2 articles au même prix dont un serait noté payé et serait dans votre sac.

**L'association « les petits boutons » ne sera pas tenue pour responsable des articles non retrouvés ou détériorés, et par conséquent ne fera aucun remboursement.**

## 11 - Buvette

Le samedi nous proposons des **crêpes, boissons et sandwiches** aux acheteurs et nous offrons **gratuitement aux bénévoles : 1 crêpe et boisson.**

Tous les bénévoles peuvent bénéficier d'un sandwich à un prix préférentiel: 1€50

(sandwich gratuit si bénévolat le samedi au moins jusqu'à 13h30.)

### **Pâte à crêpe et/ou de crêpes :**

Nous avons besoin de votre aide, si vous voulez bien nous confectionner de la pâte à crêpes (recette ci-dessous) et/ou **des crêpes toutes faites**, pour offrir aux bénévoles le vendredi et le samedi.

Recette type pour 16 crêpes : 1/2L lait, 250grs farine, 2 œufs, 50grs de beurre, 30grs sucre et une pincée sel.

A mettre dans des bouteilles étiquetées avec : Nom, date de fabrication, si décongélation...). Merci par avance.

Pour les adhérents du SEL : 11 = 20 boutons et 20 crêpes faites = 40 boutons

### 2 annexes au règlement :

#### **a) Bénévolat.**

#### **b) Modifications d'articles.**

#### **a) Bénévolat**

**Le bénévolat (Chevry et Janvry)** pendant la semaine de la bourse donne des **avantages aux acheteurs et déposants**

Nota : l'aide à l'affichage avec Carole est aussi compté dans les avantages  
les adhérents du SEL gagnent des boutons par leur aide avant et après la bourse.

- La bourse doit son succès au soutien de plus de 150 bénévoles. Plus de **1000 heures** d'aides. Inscription par mail ou sur le site, dans « bénévolat ».

Pour noter vos disponibilités, le tableau « inscriptions bénévolat » peut être mis en pièce jointe. Certains postes sont expliqués sur « documents ». N'hésitez pas à **demandeur la procédure de votre poste** pour bien comprendre la mission qui vous est confiée.

Les plannings détaillés sont sur le site le mardi avant la bourse et sont envoyés par mail.

\* Avantages pour les bénévoles acheteurs

Les bénévoles adultes et jeunes (à partir de 15 ans) peuvent choisir 10/12 articles le samedi, avant l'ouverture du public, **entre 8h et 8h30** (8h30-8h45 si aide 8h) **en fonction de l'aide apportée :**

- 10 articles pour une aide de 4h ou plus (Janvry- Chevry)
- 12 articles pour une aide de 3h ou plus le samedi matin à partir de 8h-9h

Un seul avantage par famille. Si le nombre d'heures d'aide d'un 2ème membre de la famille augmente les avantages d'une liste familiale, il ne peut pas acheter le samedi à la pré-vente. Sauf, s'il aide à partir de **8h**.

- Les sacs d'achats effectués avant 9h ne doivent pas être touchés avant l'enregistrement. Si le nombre d'articles autorisés n'est pas respecté, des articles pourront être enlevés au hasard. Le bénévole s'engage à payer tous les articles choisis.

- A 8h30, les sacs des bénévoles n'étant pas en poste le matin et passant eux-mêmes à l'enregistrement scanner avant 11h seront gardés à part sous le hall sans fiche jaune. Si ces personnes refont des achats, elles passeront le chercher. Les articles choisis à 8h ne doivent pas être touchés. Ils seront comptés. 1 seule facture sera éditée pour tous les achats.

- Tous les autres sacs qui seront scannés par les bénévoles après 11h, car les bénévoles sont en poste, seront mis à 8h30 sous le hall avec la fiche de vente jaune remplie et le sachet d'articles encombrants dans le sac. Pour tous autres achats faits après 11h, une autre facture sera faite. Les bénévoles iront directement à la caisse pour le règlement global de tous leurs achats.

\* Avantages pour les bénévoles déposants. Augmentation d'articles

Une aide d'**au moins 2h, permet de bénéficier de**

<b>2h</b>	+ 5 articles supplémentaires.
<b>3h</b>	+ 10
<b>4h</b>	+ 15 (ou + 20 si samedi de 9h à 13h)
<b>6h</b>	+ 20 <b>et</b> remise de 50% sur le dépôt
<b>12h</b>	+ <b>40 et le dépôt gratuit</b>

	Si liste d'articles de	40	45	50	55	60	70	80
Articles naissance à <b>12 mois</b>	Nombre d'articles limités à :	15	17	19	21	23	26	30
Articles 14 ans à adultes : choisir un genre pour l'augmentation : femme ou homme	Nombre d'articles du genre choisi limités à :	15	17	19	21	23	26	30

Pour les articles **au-dessus de 14 ans**, vous choisissez d'augmenter votre nombre d'articles soit pour les femmes, soit pour les hommes, l'autre genre ne comptant **pas plus de 15 articles**.

- Quand vous vous enregistrez comme **bénévole** dans « bénévolat » les augmentations liées aux avantages sont enregistrées sur le site Vous n'êtes pas obligé de prendre tout de suite votre code de liste.

- Les heures de bénévolat peuvent être comptabilisées par famille proche (sup à 12 ans) pour obtenir des avantages **sur une même liste** (à demander par mail). Une liste ne peut dépasser 80 articles.

- L'inscription au bénévolat augmentera votre liste automatiquement, si vous cocher sur le site un nombre d'heures, et vous préciser **tout de suite** par mail uniquement, votre horaire prévu. Si vous ne pouvez pas encore vous engager pour un horaire précis, vous notez votre choix d'aide envisagé et vous nous signalerez une éventuelle modification plus de 3 semaines avant la bourse. Nous comptons sur votre présence car les plannings sont faits à la demi-heure près. Voir



Tableau des aides sur « documents ». Si vous devez vous désister à la dernière minute, il est important de **contacter Carole directement par téléphone**.

-Le contrôle avant est permis aux bénévoles-déposants effectuant au moins 6h d'aide le vendredi et totalisant plus de 7h de bénévolat à la bourse. Pour le mercredi avant la semaine de bourse, quelques places ne dépassant pas 22 contrôles sont ouvertes à d'autres bénévoles-déposants aidant au moins 7h à la bourse. Les demandes sont étudiées au cas par cas. La procédure sera envoyée par mail. Liste de contrôle imprimée par Carole et gardée.

- Un bénévole (le vendredi) doit prévoir son dépôt **en dehors du temps d'aide** qui lui attribue des avantages. Dépôt avant la prise de poste : prévoir de déposer plus d'1h avant pour une liste de 60 articles, 1h30 pour 80 articles, les articles étant déjà triés par salle dans des sacs séparés, afin de prendre son poste à l'heure prévue (aide disposition si sac déposé avant 16h30)

- Un bénévole effectuant au moins 6h d'aide le vendredi et totalisant plus de 7h d'aide dans la bourse doit confirmer son dépôt sur le site en cochant « **dépôt dans la journée** ». Le contrôle sera effectué sans elle. La bénévole sera appelée sur son poste pour valider ce contrôle.

\* Le **dimanche jusqu'à 16h**, les bénévoles qui nous aident au tri des invendus et les acheteurs qui acceptent de **fouiller** dans les tas, peuvent acheter des articles avec **10% de remise**. (Part de l'association baissée de 10%).

\* Pour les adhérents au SEL du Pays de Limours, le temps de bénévolat bourse permet de gagner des « boutons » (unité d'échange du SEL). Avec les « boutons » vous pouvez **échanger des services, des biens...**

Pour connaître le SEL du Pays de Limours, le site : [sel.lespetitsboutons.fr](http://sel.lespetitsboutons.fr)

## b) **Modifications d'articles**

Les modifications d'articles se font sur une liste **non confirmée** ou **déconfirmée**.

Le N° d'un article annulé est définitivement supprimé.

Vous aurez pour 40 articles des N° au-dessus de 40. Il est préférable de cocher sur « modifier » pour garder le N°.

Si votre liste est confirmée:

- Tant que les **9000 articles confirmés ne sont pas atteints** :

- 1 - Vous **déconfirmez** votre liste sur le site (page liste),
- 2 - Vous faites votre modification (cliquez sur "modifier" ou « supprimer » à côté de votre article)
- 3 - Vous **reconfirmez** ensuite.

- Dès que les **9000 articles confirmés sont atteints** :

- 1- Vous **déconfirmez** votre liste pour faire la modification ou l'annulation vous-même.
- 2- Vous faites votre modification (cliquez sur "modifier" ou « supprimer » à côté de votre article)
- 3- Vous nous **demandez par mail**, de reconfirmer votre liste en **précisant votre code de liste** et en détaillant **précisément les modifications** faites, conformes au règlement.

Le nombre **total d'articles** après modification doit être égal au nombre total d'articles lors du passage à 9000.

Les seules modifications **acceptées** sont :

- L'**annulation d'articles** (5 maximum)
- Le **remplacement** d'articles (5 maximum) par des articles de même taille ou par un article accepté après 9000
- La **baisse** de prix (5 max)
- La modification de prix ou un complément dans la **description** (la couleur, la marque...)

Après les 9000, tout article annulé **car non conforme**, ne peut être remplacé (sauf description à modifier)

La liste ainsi modifiée et reconfirmée sera contrôlée. Si nous constatons des irrégularités, nous nous réservons le droit d'annuler votre liste avant le dépôt.

Les modifications et les annulations **par vous-même** doivent être faites avant le **mercredi 25 mars à 20h : fermeture du site**. Si plus de 3 articles ne sont pas apportés au dépôt (pas enlevé sur la liste avant le mercredi), le dépôt pourrait être annulé si nous ne sommes pas prévenus.

Merci **de prévenir personnellement Carole** (06 12 17 46 20) dès que possible, si un contretemps vous empêche au dernier moment de pouvoir déposer. Des personnes attendent avec leur dépôt prêt.

Merci d'accorder le meilleur accueil à toute l'équipe des bénévoles sans qui cette bourse n'existerait pas.  
Bonne préparation de bourse.

Carole MEURISSE organisatrice bénévole de la bourse aux vêtements depuis 25 ans !...